



Affiliation URSTBf 2012

1) Cotisation des membres effectifs (clubs)

Lors de la première demande de cartes d'affiliation, le Club paiera la cotisation annuelle à l'URSTB-f (Statut 10/07/2011 article 6.1).

2) Cotisation des membres adhérents (tireu(se)rs)

la carte «Affiliation»

- i) Les tireurs recevront, par l'intermédiaire du club uniquement, la carte d'affiliation au prix fixé par l'AG en fonction de la catégorie d'âge.
- ii) La carte «Affiliation» assure le tireur qui pratique le tir aux armes de poing, d'épaule ou aux armes à canon lisse dans les clubs affiliés à l'URSTBf.

3) Pour les Gestionnaires

a) Nous ferons parvenir à chaque Gestionnaire de club vers la mi-octobre :

- i) les certificats médicaux des membres **qui ont été affiliés en 2011** (de couleur blanche « air et balles » ou verte « clay » au gestionnaire FSFSTC). Δ suite à l'intégration des données « clay » dans la DB URSTBf et à la fusion des fiches, le système a parfois attribué un nouveau numéro de membre ! Ce n'est donc pas une erreur, MAIS vous devrez adapter vos données encodées au sein du club.

(1) Pour les membres dont les adresses sont incorrectes ou la date de naissance inconnue, cet espace est laissé en blanc et devra impérativement être complété. Le numéro du membre est un code à barres (8 chiffres ou 11 chiffres).

(2) Les changements d'adresse ou autres nous seront indiqués en corrigeant ce certificat ou éventuellement transmettre l'information par fax ou email.

- ii) des certificats vierges (de couleur jaune ou verte « clay ») pour inscrire les nouveaux membres (les clubs reçoivent 10% du nombre de leurs membres).

(1) À utiliser impérativement pour une demande d'affiliation (aussi valable pour le renouvellement annuel de la LTS si pas plus ancien de 3 mois). **Les photocopies ne peuvent être acceptées** car nous devons classer très soigneusement ces milliers de documents, et il est impensable de jouer à découper des centaines de photocopies avec des ciseaux pour les ramener au format 10x15 cm.

(2) Veuillez compléter le numéro du club sur le certificat jaune vierge (air et balles de 1 à 3 chiffres) ou vert (clay 4 chiffres) avant de le donner à votre nouveau membre.

Il est indispensable que les textes soient rédigés en caractères d'imprimerie lisibles !!!

b) Le Gestionnaire du Club (air ou balles) enverra ces certificats, après visa du médecin, au Bureau fédéral rue de la Gare du Nord 5 à 6530 THUIN. Les certificats « clay » seront transmis au Secrétariat FSFSTC.

- i) Veuillez vérifier avant l'envoi que les informations : adresse, date de naissance, numéro du club soient complètes et correctes.

c) Dès réception des certificats complétés, l'URSTB-f imprimera les cartes d'affiliation correspondantes et les fera parvenir au Gestionnaire du Club ou à la FSFSTC pour les clubs « clays », (accompagnées de la facture).

4) Pour les tireurs

- a) L'expédition des cartes aux clubs se fera dans les 8 jours de la demande au plus tard. Nous insistons pour que les membres des Clubs répondent à la première demande de leur Gestionnaire; cela est indispensable si l'on veut éviter le travail et les frais postaux pour les clubs que nécessitent de nombreux envois de certificats médicaux.
- b) Les catégories d'âge suivant l'âge réel
 - i) Cadets ou Juniors : jusque 20 ans inclus donc y compris les enfants nés en 1992 ou après.
 - ii) Séniors : nés avant 1992.
- c) Si la date de naissance n'est pas indiquée sur le certificat, le tireur sera considéré comme Sénior, et paiera la cotisation maximale.
 - i) Le cas de la catégorie d'âge différente choisie par le tireur (TiRS 5/2008)
 - ii) Pour participer aux Sélections Nationales et faire partie du noyau national, le (la) compétiteur (trice) doit être classé(s) en S1 ou D1.
 - iii) La tireuse, le tireur qui désire rester dans sa catégorie d'âge (S1/D1 avant 50 ans et S2/D2 avant 60 ans) avertit le secrétariat l'année précédent la date anniversaire du passage automatique, **donc maintenant**.
 - iv) Cette décision vaut jusqu'à sa révocation par la tireuse, le tireur.
 - v) Après révocation par la tireuse, le tireur, la classification reprend son cours normal.
- d) La double appartenance n'est pas autorisée au sein d'un même type d'affiliation.

Il avait été décidé en réunion commune du Conseil et des Provinces, de ne plus délivrer de seconde carte d'affiliation, car il est inutile d'assurer la même personne plusieurs fois ni de permettre le flou dans l'appartenance à un club ou une Province. La double appartenance pour une même discipline est interdite par le Décret de reconnaissance des fédérations sportives.

Un tireur pourra bien entendu tirer pour un autre club que le club dans lequel il est affilié avec l'accord de celui-ci. Dans le cas d'une demande pour un tireur déjà inscrit, la seconde affiliation ne sera pas délivrée, et le club demandeur sera informé.

5) Disponibilité et validité des cartes d'affiliation 2012

- a) Les cartes d'affiliation 2012 devraient être disponibles à partir du 21 novembre 2011, toutefois l'intégration des données informatiques liées au regroupement avec la FSFSTC pourraient engendrer un léger retard dans le traitement des affiliations.
- b) Les nouveaux membres qui se trouveront en nov./déc. 2011 en possession seulement d'une carte de membre 2012 seront cependant membres de l'URSTB-f et assurés.
- c) Les cartes d'affiliation 2011 seront périmées le 18/03/2012 - jour de notre Assemblée Générale.

6) Décoration

Comme l'an passé, les responsables de clubs qui peuvent justifier de 10, 15 ou 20 ans d'activité au service du Tir seront décorés lors de l'AG de mars; veuillez faire parvenir la demande du Club ainsi que les justificatifs au plus tard fin janvier au Bureau de l'URSTBF. La présence du décoré est indispensable lors de la remise des médailles.

Prix 2012 :

Affiliation du club :	50,00€
Affiliation d'un jeune :	10,00€
Affiliation d'un sénior :	28,00€